



CIRCULAIRE N° 2980

DU 14/01/2010

Objet :	Changement d'école
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	maternel et primaire ordinaire
Périodes :	Année scolaire 2009/2010

- A Madame la Ministre chargée de l'Enseignement,
- A Monsieur le Ministre - Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Pour information :

- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du Service de la Vérification,
- Aux Organisations syndicales.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AGERS – Direction générale de l'Enseignement obligatoire Service général de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement spécialisé		
<u>Signataire</u>	Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale		
<u>Destinataire (Niveau et type d'enseignement)</u>	Directions d'écoles et Pouvoirs organisateurs	Fondamental ordinaire	
<u>Documents à renvoyer</u>	Oui		
<u>Nombre de page</u>	3		
<u>Personnes ressources</u>	Claudia LEFRERE : TEL 02/690.84.00 FAX 02/690.85.99		
<u>Documents à renvoyer</u>	OUI	NON	
<u>Date limite d'envoi</u>	29.01.2010		
<u>Mots-Clés</u>	Changement école		
<u>Duplicata</u>	www.adm.cfwb.be		



Changement d'école en cours d'année scolaire ou en cours de cycle Année scolaire 2009-2010

L'article 79, §2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié par le décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire précise que :

« dans l'enseignement fondamental ordinaire, **il est interdit** à toute école maternelle, primaire ou fondamentale d'accepter :

1° un élève de l'enseignement primaire qui, pendant l'année scolaire en cours ou précédente, était régulièrement inscrit, au niveau primaire, dans le même cycle dans une autre école primaire ou fondamentale ordinaire ou dans une autre implantation d'une telle école bénéficiant du comptage séparé » ;

Il me revient que de nombreuses directions n'ont pas été suffisamment attentives aux directives du décret précisées ci-avant et ont accepté en début d'année scolaire, l'inscription d'un élève dans leur établissement alors que les parents n'étaient pas en possession des documents autorisant le changement d'école.

Etant donné que cette année scolaire constitue la première année où les directions d'école ont été confrontées à des demandes d'inscription d'élève en cours de cycle, j'ai décidé, à titre tout à fait exceptionnel et pour cette année uniquement, de permettre aux écoles de pouvoir régulariser la situation des élèves inscrits en cours de cycle sans document de changement d'école afin que ces derniers puissent être pris en compte lors de la collecte des populations au 15 janvier 2010 (moyens de fonctionnement et d'encadrement).

Afin de permettre cette régularisation, vous trouverez ci-joint, un formulaire à remplir et à **retourner pour le 29 janvier 2010 au plus tard**, à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, Madame Claudia LEFRERE, rue A. Lavallée 1 à 1080 BRUXELLES, bureau 2F258. **Une copie de ce formulaire doit être adressée à votre vérificateur.**

J'attire votre attention sur le fait que les élèves en cours de cycle inscrits à la rentrée 2009 suite à un manquement par rapport à la réglementation portant sur les changements d'école et qui n'apparaîtront pas sur le formulaire, ne seront en aucun cas comptabilisés au 15 janvier 2010.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.

Année scolaire 2009-2010- Formulaire de régularisation de la situation administrative des élèves inscrits suite à un changement d'école intervenu en cours de cycle sans documents autorisant ce changement en début d'année scolaire.

Je soussigné(e), (NOM en imprimé, Prénom), Directeur/Directrice de l'école identifiée ci-dessous

N° Fase école (1)	Nom école (1)	Adresse (1)	C.P./Localité (1)

déclare que l'élève/les élèves mentionné(s) ci-dessous a/ont été inscrit(s), à la rentrée de septembre 2009, au sein de mon école ou de mon implantation à comptage séparé alors que les parents n'étaient pas en possession des documents autorisant le changement en cours de cycle et ce, contrairement à l'article 79§2 du Décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le Décret du 8 mars 2007.

Nom de l'élève ⁽¹⁾ (en imprimé)	Prénom de l'élève ⁽¹⁾	Date naissance ⁽¹⁾	N° Fase implantation ⁽¹⁾	Année étude ⁽¹⁾	Date entrée élève ⁽¹⁾	Nom école de départ ⁽¹⁾	Adresse école de départ ⁽¹⁾	CP/Localité ⁽¹⁾	N°Fase école de départ ⁽¹⁾

Par la présente, je sollicite la régularisation administrative des élèves repris ci-dessus et m'engage à l'avenir, à me conformer strictement à la réglementation portant sur les changements d'école.

Certifié sincère et véritable

Date :

Signature

(1) A compléter impérativement